

Les Membres du Bureau A votre service !

Karim AIT-GACEM, rue St-Léonard 338 - 0477 196 954 - kaitgacem@gmail.com
Eric CHAVANNE, trésorier, rue Maghin 33 - 0485 982 987 - e.chavanne@yahoo.fr
Carni GARCIA-CORTES, rue des Brasseurs, 14 - carni.garciacortes@gmail.com
Georges GOOSSE, rue Regnier Poncelet, 15 - 04 2273869 - georges.goosse@skynet.be
Freddy INGENITO, rue de Moresnet 8 - 04 227 38 32- 0477 169 954 freddy.ingenito@skynet.be
Eva JANSSENS, rue Dony 12 - 0496 767 921 - evamarie53@hotmail.com
Patrick MATRAY, rue Vivegnis 349/2 - secrétaire - 0485 740 178 patneo17@gmail.com
Laurence SLOCK, rue Saint-Léonard 123 - 0495 110 505 - laurence.slock@yahoo.fr

PROCHAINE ASSEMBLEE (spéciale Noël), le 15 DEC 2016



Ambiance festive le mardi 15 décembre dès 20h00 à la Brasserie. Présentation historico-touristique de notre Collégiale Saint-Barthélemy par Patrick. Et ensuite ... boudins de Liège, vin chaud, ... pour bien clôturer l'année !



Nouvelles brèves diverses

- Efficace l'ami Freddy. Nous étions dans le regret du manque des bancs au carrefour (devant la fresque) rue St Léonard. Un petit mail de notre ami, et M. l'échevin Léonard les faisait placer le lendemain. Merci.
- La rue Saint-Léonard se termine (enfin) Inauguration le samedi 03 décembre à partir de 11h. Saint nicilas en personne (!), qui n'en croit pas ses yeux, viendra. Des animations sont prévues.
- Votre Comité remporte un prix « Propreté des Coteaux » de 500€ pour le projet Bourricot'Ôt. Cette somme a été reversée à la Coordination Générale pour l'organisation du Marché Vert 2017. Ce Prix nous a été remis le 15/10 au Palais des Congres.

Devenez Membre de votre Comité de Quartier !

Vous le renforcez ! Ceci nous rend encore plus représentatif pendant les discussions. Chaque mois, vous recevrez le compte-rendu et resterez informé de l'actualité de notre beau Quartier Saint-Léonard. 6,00€ /an - Compte BE72 0682 1554 2616 du Comité de Quartier Saint-Léonard à Liège. Mentions : votre nom + « cotisation 2016

Affiche et site web : Georges GOOSSE- Facebook, et Rédaction du livret : Patrick MATRAY



SOMMAIRE

2. Assemblée du 27 oct.
3. Dialogue Mme YERNA
4. Permis de location
5. Qualité du logement
6. Passerelle , Ecoquartier
7. HISTOIRE : « L'Enclos »
8. Nouvelles brèves



Ferdinand de Bavière

**INAUGURATION
Rue SAINT-LEONARD**

SAMEDI 03 décembre 11h



Le Bourgmestre (re) vient !
Il répondra à nos questions

Salubrité,
circulation,
projets,
incivilités
sécurité,
cadre de vie,
etc.



MARDI 29 novembre 2016 à 20 h.
Brasserie Haecht, rue Vivegnis, 291 à Liège

www.liegenord.be

NOVEMBRE 2016

PRESENTS : LOUIS Christophe, INGENITO Freddy, STYNS Monique, JACQUET Alain, JANSSENS Eva, CHAVANNE Eric, ROBE Andrée, NICOLAY Pierre, DIRIX-ROOSENS Jean, SLOCK Laurence, NOËL Bernadette (échevinat Maggy YERNA), AÏT GACEM Karim, DELHAYE Jean-Marie, ROBERTI Henri, ROBLAIN Thibaut,, BALU Godelive, MATRAY Patrick.

INVITEE : Mme l'Echevine Maggy YERNA



Echevin du Développement économique et territorial, du Logement et du Personnel

Ses attributions au sein du Collège sont : Développement économique, Politique du personnel communal, l'Aménagement du territoire et le logement.

C'est en cette attribution spécifique que nous la recevons. Ses fonctions sont ainsi de gérer Rénovation urbaine des quartiers prioritaires : Centre-Ville, Outremeuse, Ste-Marguerite, et **Saint-Léonard**.

Plus spécifiquement : Coordination du programme d'actions en matière de logement de la Wallonie (ancrage communal), les Permis de location, le logement social, l'Agence immobilière sociale. Elle supervise les services afférés aux Conseil en matière de rénovation et de construction de logement. (Maison de l'Habitat,

INVESTISSEMENTS

Les financements des divers projets sont assurés conjointement par la ville, la SPW (services publics de Wallonie), et le PFGV (plan fédéral des grandes villes) qui assure conjointement, donc, le financement des projets.

Une redéfinition des matières éligibles (nouveaux projets) est en cours actuellement. Cette nécessaire réforme a été proposée par M. le Ministre FURLAN. Un décret sera promulgué prochainement, présentant un projet unique. Ainsi :

Rue St Léonard 44 : Le projet est achevé. Le bâtiment fut acquit en 2009. Un investissement de 798.000€ fut consenti. 2 logements y ont été créés.

Rue St Léonard 163 : Projet aussi achevé. 791.000€ d'investissement.

Morinval, Château des 4 Tourettes : Projet achevé.

Cependant de nombreuses dégradations sont commises. Ce fut un marché par « promotion », un partenariat public/privé. Rénovation du parc



Rue de l'Enclos - Jonruelle

Jonruelle fut avant son urbanisation, un vaste espace compris entre les maisons des rues Saint-Léonard et Vivegnis. Il y eu des jardins spacieux et aussi des terres consacrées à la culture maraîchère. Cette ample Superficie fut connue sous le nom d' »Enclos Jonruelle «.

Longtemps, il fut dit que le vocable *Jonruelle* évoquait des joncs. Après tout, il y a bien une Tour des Jones derrière la Palais des Prince-Evêques ? Là aussi, c'est une déformation de *junkers*, ces templiers teutoniques qui assuraient la protection du Prince-Evêque.

Au XIIIème siècle, notre espace fut dénommé GERUROWALLE. Ce fait est attesté par la présence d'une inscription tumulaire (disparue) datant de 1252, rappelant la mémoire de l'épouse de « *Petri dicti de JERO RUELLE* ». Au XVème siècle, on disait « JORUALLE ».

La transformation complète de cette localité fut projetée le 2 mars 1865 pour l'ouverture de 2 rues de 12m de largeur. L'une entre la rue des Franchimontois dans l'axe de la rue Lamarck (rue Jonruelle actuelle), l'autre des rues Vivegnis et l'autre des rues Vivegnis et Matthieu Laensbergh. Ce projet resta 10 ans dans les cartons. Ce sera en 1875 que 6 rues seront créées dans l'enclos Jonruelle. En francs d'époque, ces travaux coûtèrent 925.000 Fb. (Aujourd'hui, l'équivalent de 23.000 €. Ouf !). Les parcelles furent adjudgées à 20 ou 32 Fb /m². Ces rues actuelles sont Jonruelle, rue de l'Enclos, rue Hennet, rue Regnier-Poncelet, rue Maghin, et la **rue Chery**.

Au sujet, de cette dernière. Ce fut avant une impasse composée de quelques maisons ouvrières. Elle s'ouvrait par un étroit arveau sur la rue Saint Léonard. CHERY était le nom d'un ancien propriétaire.



Le nom **rue HENNET**, fut reçu le 1déc.1890 en cet emplacement de l'ancienne impasse des Jardins. Ce patronyme évoque la mémoire des frères HENNET, morts pour avoir soutenu ardemment contre le Prince, la cause des Grignoux. Jacques HENNET fut tué le 11/08/1649 à Jupille. Son frère, Wathieu HENNET, bourgmestre en 1649, fut décapité place du Marché par la soldatesque teutonique. Sa tête fut fixée sur une perche et exposée au-dessus de la Porte Saint-Léonard, parce qu'il avait refusé d'ouvrir la porte au **Prince Ferdinand de Bavière**. (1612-1650). En 1649, Les Grignoux (c'est nous aussi) créent la révolte. Le prince-évêque est en danger, il déplace son bureau temporairement à Huy.

À la fin de l'année, après que le prince-évêque ait écrasé la révolte et soit rentré à Liège, il supprime les droits démocratiques des Liégeois. Les métiers n'ont plus d'attribution politique, leurs biens sont confisqués au profit de la Cité. Toute une Histoire ! (Source : Les rues de Liège. Gobert)

Passerelle en 2017 !!!

Le dossier de la passerelle Vivegnis date de 2003. Plusieurs fois reporté en raison, notamment, du coût lié à l'obligation de prévoir une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), le chantier va enfin pouvoir commencer. Ce vendredi, 28 octobre, le collège a approuvé l'adjudication des travaux qui s'élèvent à 1,3 million d'euros, dont 1 million sera pris en charge par le budget « rénovation urbaine » de la Région. Le reste sera imputé à la Ville de Liège. 2017 ! (journal Le Soir)



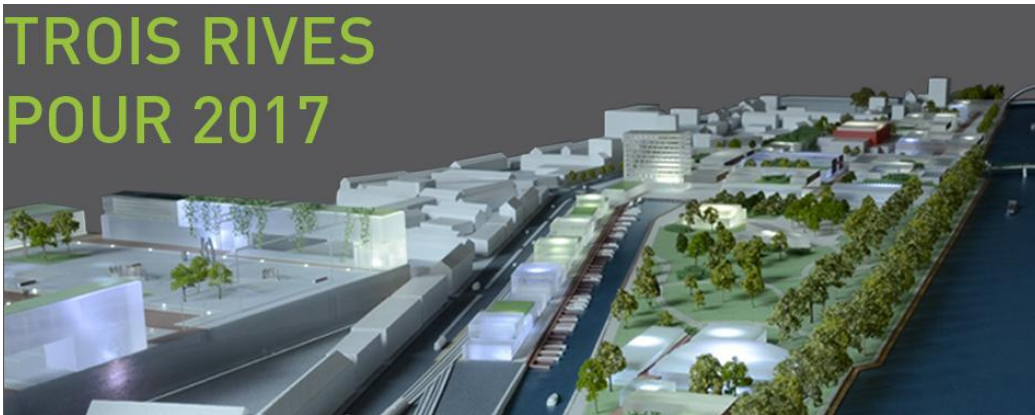
Ecoquartier

Un beau projet liégeois. Cette urbanisation fait l'objet d'un concours. Les études sont attendues pour janvier 2017. La décision d'attribution sera prise en mars 2017.

Il y aura du logement, un parc réaménagé, une nouvelle école, une marina. Des services publics sont également prévus.

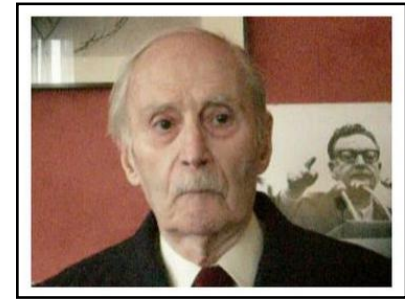
La Ville conserve la maîtrise foncière. L'opérateur est IMMO-CORONMEUSE. Pour des infos complémentaires, les coordonnées sont IMMO CORONMEUSE asbl, rue Sainte-Marie 4/5 à 4000 Liège. Téléphone : 04/0224 65 33

TROIS RIVES POUR 2017



Pour mémoire, telle fut leur représentation parc Astrid, pour le projet de l'expo 2017. On attend aujourd'hui les suggestions des artistes pour ce site. Janvier !

La Cour POBLETE : Un partenariat avec le Fond du Logement et un investissement de 2.515.000€. 12 Logements y ont été créés. Mémo : Le Général Sergio POBLETE fut un fidèle du Président argentin ALLENDE. Emprisonné puis libéré sur intervention des autorités belges, il fut accueilli en notre ville. **Nous avons suggéré qu'une plaque commémorative soit apposée.** Inauguration 2016.



Place Vivegnis : Achevée en 2012. La surface commerciale pose problème : quel type de commerce ? Il fut décidé d'y installer la bibliothèque (ex Ste Foy). Son inauguration s'est déroulée le 29/10/2016. 12 logements ont été créés dans ce bâtiment. Deux sont réservés pour le RAVI. (demeures d'artistes internationaux)

Rue St Léonard, 291 (A coté du café *Le Queen*) : Acquisition des ruines en mai 2009. Les travaux sont en cours. Investissement de 494.000€. 2 logements seront créés. Les travaux s'achèveront en 2018.

Pied du Thier à Liège : travaux en phase de parachèvement. 6 logements créés

Quai de Coronmeuse : début du projet en mai 2016. Chantier achevé (espoir) en 2017. La Ville va investir 837.000€. Il s'agit d'un marché de promotion. Logements y seront créés. Le bouclage préparatoire du dossier prend du retard puisque une seule offre n'a été reçue, lors de la 3^{ème} tentative (à suivre). Notons que la ville est propriétaire du terrain.

Et les travaux rue Saint Léonard ?

Ouf ! L'inauguration de la rue se fera le 03 décembre à 11h

La ville a peu de prise sur les impétrants. C'est aussi un chantier d'impétrants (égouts, électricité, eau, gaz, fibres optiques). L'année prochaine (2017), le nouvel éclairage « blanc » sera installé. Son coût est de 110.000 €, budget voté par le Conseil Communal.

Au sujet des indemnités des commerçants, il convient de remplir quelques documents. En 2016, 20 dossiers ont été introduits. 4 ont été refusés. (asbl ou hors zone). Pour ces indemnités, c'est la Ville qui est aux commandes.

Focus sur « les marchands de sommeil »

Il en existe une définition légale, et un protocole est d'application entre la Ville et le Parquet.

En réalité, il n'y en a que très peu à Liège. La Ville est le plus souvent confrontée à des cas individuels plutôt qu'à une certaine délinquance.

Focus sur le Permis de location



RÉGION WALLONNE



M. l'Échevin HUPKENS

Le Permis de location est en vigueur depuis 1998. Les critères s'appliquent si un immeuble doit être divisé et ceci sur une base volontaire. Le Permis pourra être accordé à l'issue des visites tant des services de sécurité (SSSP) de la Ville ET d'un avis positif émis par les services de la Région Wallonne.

A Liège, 630 demandes ont été formulées. 316 demandes ont été refusées. 9000 examens ont été réalisés sur le territoire de la Ville depuis 1998. La validité du Permis de location est de 5 ans. Il est alors échu et une nouvelle demande doit être introduite. C'est le bailleur qui doit introduire la demande.

Cette réglementation émane du Code Wallon du Logement. Divers critères sont formulés : les kots doivent avoir une superficie de 28 m² ; certaines variantes existent en la destination de logements collectifs.

Une norme est en réflexion avec M. l'échevin HUPKENS. Etude plus approfondie des immeubles comportant plus de 200 m² habitables.

VOS QUESTIONS – dialogue

Les logements insalubres ? M.Y. : La Ville ne les rachète pas tous, ceci par manque de moyens. Un critère impose que la Ville ne puisse acquérir un bien au-dessus du prix de l'estimateur. Il faut aussi démontrer l'utilité publique devant les tribunaux.

Arcanes administratives – facilitateur ? En notre quartier, il y a beaucoup de petits logements, souvent occupés par des personnes fragilisées. **M.Y. :** Le souci est de fixer des règles minimales. L'ensemble de cette problématique est une préoccupation de la Ville. Elle ne souhaite pas recréer de nouveaux logements, mais avant tout veiller à ce qu'ils soient salubres et décents. Un encadrement peut-être obtenu. (Ville, R.W., ..)



Maison de l'Habitat

Une Maison de l'Habitat existe à Liège. Située rue Léopold n°37, la Maison de l'Habitat rassemble toute une série de services relatifs au logement. De nombreux renseignements vous y attendent. Renseignements internet : htwww.liege.be/logement/maison-de-l-habitat.

Quant à l'**Agence Immobilière Sociale**, (AIS) c'est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement. Ville de **Liège**. Tél : 04 221 80 00 | webadmin@liege.be | Adresse postale: Hôtel de ville, Place du Marché, 2 4000 **Liège** Belgique.
Même adresse : Rue Léopold 37, 4000 Liège · Téléphone : +32 4 221 91 42

Le Comité de Rénovation Urbaine (CRU) est en léthargie actuellement. Une réunion est prévue le 24/11/2016. La précédente s'était tenue en juin 2015.

Focus sur l'insalubrité

Deux acteurs principaux luttent contre ce fléau conlontement. La vile de liège et la Région Wallonne.

- La Ville et son Bourgmestre, en collaboration avec les pompiers, peut prendre un arrêt d'in habitabilité. Inspections par ces services de salubrité publique.
- Via la Région Wallonne, éventuellement, une prime ADEL peut-être obtenue auprès du service ADEL . Allocation de déménagement et loyer
Département du Logement - Service ADEL- Rue des Brigades d'Irlande, 1 5100 Jambes – Renseignements : Numéro vert: 0800/11 901
- La SPW (Région Wallonne) peut ainsi attribuer certaines primes.

La qualité du logement à Liège

En sa **Déclaration de Poitique du Logement** du 9 sept. 2013, des outils et des programmes d'action ont été mis en place.

L'accent a été mis tant sur la lutte contre les logements insalubres et la dérive de Traite des êtres humains. Il est déjà mis en place le contrôle de petits logements et celui des Permis de location. Un inventaire taxatif des immeubles inoccupés est aussi mis en place.

C'est une véritable saga, parfois difficile à mettre en œuvre. Néanmoins, le but fondamental, est de susciter un puissant incitant à la rénovation du bâti dégradé de la Ville de Liège au bénéfice de tous nos concitoyens.

